



Envoyé en préfecture le 15/09/2023

Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le 15/09/2023

ID : 059-215903832-20230911-DC_2023_091-AU

S'LO

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2023-0091

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur SILITTI Richard tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3404 à Monsieur SILITTI Richard domicilié à Valenciennes (Nord) – 2 rue Georges Couthon – Appartement 56, Tour D.

Cette concession est accordée à compter du 06 septembre 2023 pour une durée de quinze ans, d'une superficie de 2,75 m2, d'un montant de CENT DIX EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, 11 septembre 2023

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée



Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 15/09/2023
et de la publication le 15/09/2023